

Commune de : ROMANECHÉ-THORINS

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du **06 juillet 2023** sous la présidence de Monsieur **Yannick VACHER, Maire**

Présents : Messieurs Jean-Pierre REYNIER, Maurice FAVRE, Joël BROUTIN, Mesdames Aurélie BUFFA, Josette GOMBERT, adjoints.

Madame Monique DUTRAIVE ép. LENFANT, Céline MASCHINOT, Sandrine TITOLO, Marie-France MONNET,
Messieurs Charles AHIAFOKPO, Frédéric BERGERON, Philippe GUILLON,

Excusés : Monsieur Frédéric MEUNIER représenté par Monsieur Charles AHIAFOKPO
Madame Marion PONT représentée par Madame Aurélie BUFFA
Monsieur Thomas PATENÔTRE représenté par Madame Marie-France MONNET
Madame Lisa FINET représentée par Madame Céline MASCHINOT
Monsieur Thierry RATIGNIER

Absents : Madame Patricia FLAMY

Madame Aurélie BUFFA a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décisions prises dans le cadre des délégations

Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal au titre des déclarations d'intention d'aliéner et en matière de marché public.

➤ **Démission d'un conseiller municipal : installation d'un conseiller municipal**

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 29 mai 2023, Madame Lauranne LOMBARD l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal à effet immédiat.

Conformément à l'article L 2122-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le préfet de Saône et Loire a accepté cette démission.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Madame Lisa FINET suivant immédiat sur la liste COLLECTIF D'AVENIR ROMANECHÉ-THORINS lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseiller municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

➤ **ACQUISITION FONCIER NON BÂTI – parcelles F721-722-723 Alignement « La Chanillière » pour 1a 64 ca :**

Vu le plan de bornage réalisé par le Cabinet Branly en date du 18 janvier 2023 faisant ressortir un rattachement au domaine public des parcelles F723 pour 0a 05ca, F722 pour 0a 42ca et F721 pour 1a 17ca,

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'envisager l'acquisition des parcelles concernées par cet alignement,

Vu, l'accord du propriétaire pour une cession du terrain à l'euro symbolique,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Décide** de retenir le projet d'acquisition des parcelles F721, 722 et 723 sises « La Chanillière » pour une contenance respective de 0.05ca, 0a 42ca et 1a 17ca correspondant au droit de l'alignement à l'euro symbolique,

- **Autorise** le Maire à faire toutes diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition desdites parcelles,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023 compte 2111-398.

➤ Acquisition parcelles C586 en partie alignement Route du Bourg

Jean-Pierre REYNIER, adjoint en charge de travaux de voirie informe le conseil municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 9 mai 2023 concernant la vente des parcelles C585 et C586 sises les Perrières Route du Bourg.

Il informe l'assemblée qu'au vue des projets de sécurisation des cheminements piétons et des aménagements à venir, il serait intéressant pour la commune de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle cadastrée C 586 afin d'en définir l'alignement avec la voirie communale.

Les travaux concernant le mur en limite de voirie seront à la charge de la commune pour un montant estimé à 14 713 euros. Le mur concerné restera pleine propriété du vendeur.

Vu le plan de bornage réalisé par le Cabinet SIGEMA en date du 21 juin 2023 faisant ressortir un rattachement au domaine public de la parcelle C586 en partie pour 34 m².

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'envisager l'acquisition de ces 34m²,

Vu, l'accord du propriétaire pour une cession du terrain à l'euro symbolique,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide de retenir le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée C586 sise Route du Bourg en partie pour 34 m² correspondant au droit de l'alignement à l'euro symbolique,

- Précise que les frais relatifs à l'acte seront à la charge de la collectivité,
- Précise que les travaux de réalisation du mur en limite de propriété seront à la charge de la collectivité pour un montant estimé à 14 713 euros
 - *Autorise le Maire à faire toutes diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition desdites parcelles,*
- *Précise* que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023 compte 2111-398.

➤ TABLEAU DES EMPLOIS:

Le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la nécessité de modifier le tableau des emplois suite à la demande des écoles d'avoir un demi-poste d'adjoint technique suite à l'augmentation des effectifs de maternelle,

Vu le besoin en personnel pour assurer la continuité des services périscolaires,

Vu l'avis du comité social territorial,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de **modifier** le tableau des emplois permanents et non permanents à compter du 1^{er} août 2023
- **approuve** le tableau des emplois permanents et non permanents de la collectivité à compter du 1^{er} août 2023

➤ MBA | CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES D'IMPLANTATION DE COLONNES ENTERREES, SEMI-ENTERREES DEEDIES AUX DECHETS MENAGERS OU RECYCLABLES – SITE « LA RIVIERE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet de création d'un Point d'Apport Volontaire avec implantation de colonnes enterrées, semi-enterrées dédiées aux déchets ménagers ou

recyclables au lieu-dit « la Rivière ».

Il informe l'assemblée que la signature d'une convention avec Mâconnais-Beaujolais Agglomération est nécessaire à l'avancement du projet.

Vu la convention relative aux conditions techniques et financières d'implantation de colonnes enterrées, semi-enterrées dédiées aux déchets ménagers ou recyclables – site « la rivière » approuvée par délibération du bureau permanent de MBA en date du 08 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Adopte le projet de convention relative aux conditions techniques et financières d'implantation de colonnes enterrées, semi-enterrées dédiées aux déchets ménagers ou recyclables – site « la rivière » tel qu'annexé à la présente délibération.

Autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente décision.

➤ **MBA : Demande de fond de concours développement local 2023 : changement des chaudières garderie périscolaire et bâtiment la Poste**

Maurice Favre, adjoint en charge des travaux de bâtiments informe le conseil municipal des projets de changement des chaudières sur les bâtiments de la Poste et de la garderie périscolaire.

Pour faire suite aux différents travaux d'isolation déjà entrepris, le projet de remplacement par des chaudières nouvelle génération permettra une diminution notable de la consommation et une amélioration des rendements.

Concernant ce projet, la commune pourrait espérer le plan de financement suivant :

Montant estimatif des travaux : 17 000 HT

Fond de concours MBA bâtiment: 8 500 euros

Autofinancement : 8 500 euros

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la sollicitation, des fonds de concours développement local auprès de Mâconnais Beaujolais Agglomération à hauteur de 8 500 euros représentant 50% du montant des travaux prévus par la commune.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits aux programmes 131 et 140 du budget primitif 2023.

Charge le maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

➤ **MBA : Demande de fond de concours développement local 2023 : changement des menuiseries extérieures sur les bâtiments de l'école primaire et de la mairie.**

Maurice Favre, adjoint en charge des travaux de bâtiments informe le conseil municipal des projets de changement des menuiseries extérieures sur les bâtiments de l'école primaire et de la mairie.

Concernant le bâtiment de l'école primaire les travaux comprendront :

- le changement de l'ensemble des menuiseries extérieures du premier étage des façades est et ouest
- au rez-de-chaussée les trois portes d'entrée et la pose de volets roulants

Les travaux sur la mairie concerneront le changement des volets extérieurs à l'étage.

Le montant global estimatif des travaux est de 75 688 euros

Concernant ce projet, la commune pourrait espérer le plan de financement suivant :

Montant estimatif des travaux : 75 688 HT

Fond de concours MBA bâtiment : 37 844 euros

Autofinancement : 37 844 euros

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la sollicitation, des fonds de concours développement local auprès de Mâconnais Beaujolais Agglomération à hauteur de 37 844 euros représentant 50% du montant des travaux prévus par la commune.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits aux programmes 120 et 130 du budget primitif 2023.
Charge le maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

➤ **Archives départementales : dépôt des registres paroissiaux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une inspection des archives communales effectuée par la Directrice des archives départementales de Saône et Loire.

La commune est actuellement dépositaire de 13 registres paroissiaux depuis 1627 dont les archives départementales sollicitent aujourd'hui le dépôt dans leurs locaux.

Considérant que la commune comporte plus de 2 000 habitants et qu'il convient donc que le conseil municipal donne son accord pour le dépôt desdits registres aux archives départementales,

Considérant que ceux-ci resteront propriété de la commune et à son entière disposition, qu'ils ne seront pas communiqués au public et que leur accès sur le site www.archives71.fr est libre et gratuit,

Considérant que les archives départementales sont en mesure d'assurer la bonne conservation de ces documents, dans les conditions de sécurité appropriées,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le dépôt des 13 registres paroissiaux depuis 1627 détenus par la commune auprès des archives départementales de Saône et Loire.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Cérémonie du 14 juillet :

Monsieur le Maire informe le conseil que la municipalité remettra à cette occasion la médaille communale à Monsieur Baptistin PATENÔTRE pour son prix au concours des jeunes professionnels du vin au Salon de l'Agriculture.

Point d'apport volontaire La Rivière :

Monsieur Reynier informe l'assemblée que les services de Mâconnais Beaujolais Agglomération interviendront début aout sur le PAV en cours de réalisation sur le quartier de la Rivière pour la pose des colonnes semi-enterrées. Il rappelle que la commune prendra à sa charge les frais correspondants aux travaux de terrassement de cette installation.

Monsieur Ahiafokpo demande si une protection des abords de la rivière a été prévue à hauteur du dépôt afin d'éviter toute pollution du lit de la rivière. Monsieur Reynier précise que le lieu d'implantation du PAV n'est pas aux abords de la Rivière et qu'une telle protection n'est pas nécessaire.

Monsieur Vacher informe qu'une fois cette réalisation achevée, une réflexion pourra être menée sur de futurs points de collecte.

Forum des associations :

Monsieur Broutin informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu avec les différents intervenants pour l'organisation de cette rencontre programmée le 2 septembre. L'organisation ASSO71 sera également présente sur les stands pour informer les associations sur les aides matérielles et administratives qu'elle peut fournir.

Expo photos Fête Raclet :

Monsieur Broutin informe le conseil que l'expo photo sera reconduite pour la version 2023 salle du conseil municipal. Une rencontre avec le photographe est prévue début juillet pour finaliser ce projet.

CCAS :

Madame Gombert rappelle les différents projets portés par le CCAS pour cette année. Sortie bowling et formation premiers secours seront à l'étude à la rentrée.

Concernant l'aide au chauffage, 50 euros seront proposés aux bénéficiaires du chèque énergie. Les demandes pourront être formulées lors de deux permanences les samedi 9 et 23 septembre. Une communication en ce sens sera faite à la rentrée de septembre.

Chemins de Randonnées :

Monsieur Reynier informe le conseil des modifications apportées à l'itinéraire pour un passage privilégié sur les chemins ruraux. Information a été prise auprès des services de la DDT qui confirme qu'un dossier loi sur l'eau ne sera pas nécessaire à l'installation des passerelles. La pose devrait pouvoir être envisagée début septembre.

Travaux de voirie 2020-2023 :

Le marché de travaux de voirie touche à sa fin pour ces trois premières années. Les travaux du plateau traversant route du Bourg sont achevés. Le passage piétons sera matérialisé en résine. Concernant les enfouissements de réseaux prévus sur ce secteur, le SYDESL devrait intervenir sur 2024.

Giratoire Route Nationale :

Monsieur Reynier signale que l'entreprise en charge de la pose du décor a pris du retard. Les plots de fixation devraient être coulés sur ce début juillet pour une pose du Moulin à Vent et du lion après 3 semaines de séchage.

Une réalisation de pieds de vigne par un ferronnier est en cours d'étude et viendra enrichir le décor dans un second temps.

Syndicat des eaux du Beaujolais :

Maurice Favre informe le conseil de travaux réalisés par le syndicat pour la mise en place nouveaux filtres sur la station afin de prévenir les présences de pesticides.

Conseil d'école :

Madame Buffa informe le conseil des remerciements formulés par les écoles pour les différentes actions soutenues ou mises en place par la municipalité ainsi que pour l'aide matérielle apportée. Suite à la fusion des deux écoles, Madame Lambert, directrice, se verra déchargée tous les jeudis et un vendredi sur trois.

Elle informe le conseil qu'une demande a été formulée au cours du conseil pour une présentation du personnel municipal aux parents.

Maison pluridisciplinaire :

Monsieur Favre informe le conseil que les travaux de réalisation de la banque accueil devraient être réalisés sur l'été. Les mesures ont été prises pour ne pas perturber l'activité des professionnels de santé en exercice.

Vestiaires foot :

Monsieur Favre informe le conseil de la consultation d'un cabinet pour l'étude de faisabilité du projet de construction de nouveaux vestiaires.

Bibliothèque :

Madame Buffa informe l'assemblée que la bénévoles en charge de la bibliothèque va certainement arrêter son activité et qu'il convient de trouver une nouvelle responsable.

Fleurissement :

Madame Gombert informe le conseil d'une demande formulée par le comité de fleurissement concernant la mise à disposition et la restauration d'une cariole en vue de l'aménagement paysager de l'intersection de la route du Bourg avec la rue des Jacques.

Enfouissement cuve récupération des eaux de pluie :

Monsieur Reynier informe le conseil qu'une cuve d'une contenance de 45 000 litres sera prochainement enfouie vers les services techniques en vue de la récupération des eaux de pluie.

Eclairage public :

Monsieur le Maire rappelle que le cout de l'éclairage public est environ de 28 000 euros sur l'année et que les coupures nocturnes programmées devraient permettre une économie significative. Madame Maschinot demande si les horaires de coupures pourraient être différents en semaine et les week-ends. Monsieur le Maire informe que pour des raisons techniques, les horaires ne peuvent pas être variables.

Regroupement de jeunes aux abords de la salle de sports :

Le problème de regroupement des jeunes aux abords des infrastructures scolaires et périscolaires est soulevé. Les abords de la salle de sports sont notamment retrouvés de plus en plus fréquemment couverts de mégots et de débris. Des véhicules circulent sur la zone réservée à la pratique sportive et passent au-delà des plots déposés pour sécuriser les lieux. La surveillance des lieux devra être accrue.

Parole est donnée à la salle

La séance est close à 22h05

Le secrétaire de séance
Aurélié BUFFA



Le Maire,
Yannick WACHER

